

(N° 25.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1886.

---

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1887.

(Voir les n<sup>os</sup> 37 et 52, session de 1886-1887, de la Chambre des Représentants.)

---

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président ; le Baron DE CONINCK DE MERCKEM, CAULIER, le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, le Comte DE RENESSE BREIDBACH et BRACQ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui fixe le contingent de l'armée pour 1887 a été adopté à la Chambre des Représentants à la majorité de 81 voix contre 6 et 5 abstentions.

Le chiffre de 13,300 hommes est exactement le même que celui fixé pour le contingent de 1886.

Aucune observation ne s'est produite. Votre Commission de la Guerre a l'honneur de vous proposer à l'unanimité moins deux voix l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
EDMOND BRACQ.

*Le Président,*  
J. VAN SCHOOR.